



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais de transport

Question écrite n° 97167

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé au sujet de la prise en charge des frais de transports pour les retours en famille des résidents internes placés dans certaines maisons d'accueil spécialisées. La caisse primaire d'assurance maladie a décidé, en juin 2015, de mettre fin à cette prise en charge. Les frais de transport sont donc désormais à la charge des familles auxquels s'ajoutent, la prise en charge journalière (547 euros par mois), la mutuelle, l'habillement, les frais bancaires et de gestion de tutelles. Face à la multitude de charges à payer pour les familles, il ne reste rien de l'allocation adulte handicapée (807 euros) et elles sont très souvent dans l'obligation d'abonder ce budget avec leurs moyens personnels, pour celles qui en ont la possibilité. Cependant cette décision est lourde de conséquences à la fois pour les familles mais aussi pour les enfants, car il est important pour leur santé psychologique qu'ils puissent rentrer chez eux. Il souhaite savoir ce qu'elle compte faire pour remédier à cette situation qui devient critique pour les familles et leurs enfants.

Données clés

Auteur : [M. Alain Gest](#)

Circonscription : Somme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97167

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6069

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)